

FICHE CANDIDAT EN RECHERCHE D'ENTREPRISE : BP AMEUBLEMENT TAPISSERIE DECORATION

Vous souhaitez devenir apprenti et vous êtes à la recherche d'une entreprise.

Vous devez définir avec le futur employeur les tâches qui vous seront confiées afin de sécuriser votre parcours de formation.

Cette première démarche permet de s'assurer de la bonne adéquation des activités proposées en entreprise et les compétences attendues dans le référentiel du diplôme du **BP AMEUBLEMENT TAPISSERIE DECORATION**

Le Centre de Formation dispense les connaissances générales et professionnelles du diplôme. En entreprise, **le maître d'apprentissage assure la formation pratique de l'apprenti et l'accompagne** vers l'obtention de son diplôme.

Lors de votre entretien, veuillez valider avec l'entreprise les tâches qui vous seront confiées durant le contrat (à cocher par le responsable de l'entreprise ou le maître d'apprentissage) :

- Déterminer les matériaux et outillages nécessaires à la réalisation de l'ouvrage
- Préparer le poste de travail et assurer l'approvisionnement
- Procéder à la réalisation de garnissages traditionnels
- Procéder à la réalisation de garnissages modernes
- Réaliser la pose des tissus et les finitions
- Tracer, développer et préparer les décors complexes
- Pratiquer la couture d'ameublement : réaliser des coussins, rideaux, nappes et autres décors
- Réaliser la coupe d'un lambrequin, d'un bandeau ou d'un décor
- Poser une garniture de fenêtre, un décor et un panneau de tenture murale
- Maintenir et nettoyer son poste de travail

Obligations : l'apprenti s'engage à suivre les cours théoriques assurés au sein du CFA. L'entreprise s'engage à libérer l'apprenti pour qu'il se rende au CFA sur les semaines définies dans le calendrier (obligation pour pouvoir se présenter à l'examen).

Formation en CFA : 14 semaines par an en alternance. En 2 ans.

Cachet de l'entreprise – Nom de l'interlocuteur rencontré :